



*Monsieur le président
Président du Conseil Régional*

Le 26 mars 2011

Monsieur le Président,

Depuis 4 ou 5 ans, les Conseils Régionaux ont adopté une politique de l'apprentissage qui tend à privilégier le développement de formations de niveau I et II, officiellement pour permettre aux jeunes les plus défavorisés d'accéder à des diplômes qui leur seraient interdits par les filières classiques, le plus souvent au détriment du financement des formations de niveau IV et V. Or, force est de constater que cette politique, loin de répondre à une ambition de promotion sociale, renforce au contraire le clivage entre un apprentissage élitiste et très bien financé et un apprentissage ouvrier qui souffre d'un manque de ressources de plus en plus criant.

Des études récentes démontrent clairement que les formations supérieures en apprentissage sont socialement sélectives et qu'elles accueillent encore moins d'étudiants issus des classes populaires que les universités et les IUT. Les femmes, les enfants d'immigré, d'ouvriers ou de chômeurs y sont sensiblement sous-représentés (voir à ce sujet le travail de Prisca Kergoat de l'Université de Toulouse II publié par le CEREQ). Or, ces formations font l'objet d'un financement généreux de la part des Conseils Régionaux et nous craignons que cette tendance se renforce. On voit même aujourd'hui des grandes écoles ou des écoles de commerce adossées à des structures privées ou consulaires exercer un lobbying sans scrupule auprès des services des Régions pour pouvoir se tailler une part encore plus importante des financements consacrés à l'apprentissage, après avoir déjà siphonné une partie des ressources tirées de la taxe d'apprentissage (dont l'affectation est malheureusement laissée pour l'essentiel à l'appréciation du patronat).

En revanche, par un phénomène de vases communicants, les formations en apprentissage de niveau IV et V, essentiellement fréquentées par des filles et fils des catégories populaires, voient leurs financements réduits à la portion congrue. La CGT déplore l'injustice qui leur est faite, indigne de majorités élues avec les voix de la gauche.

De ce point de vue, la situation des CFA-BTP paritaires est particulièrement parlante. Ils forment des apprentis à des diplômes ouvriers de niveau V et IV. Ils accueillent des jeunes majoritairement issus des classes populaires. Hélas, le coût annuel de la formation des apprentis dans ces établissements est de moins de 4000 €, ce qui est dérisoire par rapport aux formations de niveau I et II et nettement inférieur au coût de nombreuses autres branches professionnelles beaucoup plus riches en taxe d'apprentissage. Rappelons au passage, pour mesurer le niveau d'engagement de la société pour leur formation, qu'il s'agit de salariés en alternance qui produisent un travail rentable pour leurs employeurs.

Le désengagement des Conseils Régionaux a pour conséquences des conditions de formation qui ne sont pas à la hauteur des besoins du public. Ainsi par exemple les jeunes en

CAP, au parcours scolaire antérieur souvent chaotique, suivent 3 heures de cours de français toutes les 3 semaines avec un effectif de 30 par groupe, résultats de la réunion de deux classes d'apprentis ! Il y a là une situation d'iniquité pour les jeunes ouvriers du bâtiment, dont nous pensons qu'ils ne méritent pas une formation au rabais. Cette injustice est d'autant plus flagrante que les CFA d'entreprises ou consulaires trouvent généralement le moyen de se financer sans trop de difficulté, alors que des CFA paritaires, socialement plus vertueux, se trouvent de fait sanctionnés par des choix régionaux qui ne font qu'accentuer les orientations patronales.

Nous pensons qu'il devient de plus en plus inévitable de mettre sur la place publique le débat sur les choix politiques exprimés par le financement des CFA dans l'ensemble des régions, dont la votre.

Certains CFA ont déjà procédé à des licenciements pour motif économique, d'autres ne sont pas loin de la cessation de paiement.

De plus, l'accueil, l'hébergement et la restauration sont également au cœur de nos préoccupations et font partis des axes qui mettent l'apprenti dans les meilleures conditions pour réussir sa formation. Or cet environnement là subit des dommages collatéraux en rapport avec les financements des régions.

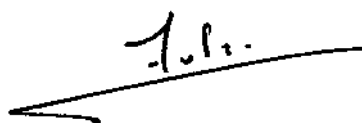
La CGT demande que les Régions assument leurs responsabilités politiques en rééquilibrant leur contribution en faveur des formations de niveau IV et V. Vous ne pouvez pas abandonner des jeunes à leur sort, au prétexte qu'ils suivent une formation ouvrière.

Les CFA-BTP ont une utilité sociale reconnue en termes de formation et d'insertion des jeunes et il serait dramatique sur le plan de la politique d'apprentissage d'exiger d'eux des économies drastiques dans les moyens mis à la disposition des apprentis, des plans de licenciements d'enseignants ou pire encore, comme cela est envisagé dans certaines régions, de laisser fermer ces établissements parce que les ressources sont captées aujourd'hui par des formations élitistes.

La CGT demande que les Conseils Régionaux ne tirent pas prétexte de la baisse relative des effectifs dans certains CFA pour diminuer encore leur contribution, mais qu'ils s'engagent au contraire dans une politique d'amélioration de la qualité au nom de la justice sociale.

Nous vous saurons gré, Monsieur le Président de nous faire part de vos intentions relatives à la politique d'apprentissage en général, et notamment du sort que vous comptez réserver aux CFA paritaires de la branche du BTP.

Eric AUBIN
Secrétaire Général



FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr